



Mon bulletin d'adhésion

Pour l'année scolaire 2024-2025.



- Compléter l'intégralité de cette page.
- Remplir chacun votre bulletin distinct si vous êtes en couple.
- Ecrire très lisiblement.
- En cas de renouvellement d'adhésion, noter en rouge les éventuels changements.

Merci !

M. Mme Mlle **NOM Prénom**

Nom de naissance **Né(e) le**

Adresse : n° voie

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Coordonnées :  Fixe :

 Portable :

 Mail :

Protection des données : Je consens à transmettre mes données personnelles au SPELC local qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD).

J'autorise le SPELC à : *(barrer les mentions non acceptées)*

- m'adresser les publications éditées par le SPELC.
- m'adresser des informations sur ma messagerie électronique.
- transmettre mes données personnelles à un tiers uniquement au sein de la fédération nationale des SPELC et/ou aux syndicats locaux du SPELC.

Je déclare adhérer au syndicat professionnel SPELC Provence-Alpes et Corse et me conformer à ses statuts.

Règlement : par chèque(s) par prélèvement

Montant de ma cotisation :

Signature :

→ voir notice explicative.

Fait à

le

Je suis adhérent(e) à :

Identités Mutuelle (MNEC) OUI NON
La mutuelle Saint Christophe (CGRM) OUI NON

Je souhaite recevoir la revue du SPELC sous le format suivant :

papier numérique les deux

Mon suivi de carrière : « **Bien rempli, bien défendu(e) !** »

Aidez-vous de votre bulletin de salaire ou de votre dernier arrêté de promotion si besoin.

➤ **Je suis un(e) ENSEIGNANT(E) :**

en contrat définitif en contrat provisoire (stagiaire)
 en tant que maître délégué(e) (entourer : CDD ou CDI)
 en retraite progressive à la retraite

Temps de travail : / (ex 18h/18h ou 20h/27h)

Corps :
(ex : PE, certifié, agrégé, PLP, PEPS, MD, ...)

Grade :
(classe normale, hors classe, classe exceptionnelle.)

Echelon : depuis le

Indispensable pour calculer vos changements d'échelon !

Indice :

Pour les maîtres du 2nd degré, matière enseignée :

➤ **Je suis un PERSONNEL SALARIE(E) :**

en poste en CDI en poste en CDD à la retraite en retraite progressive

Temps de travail : /

Fonction :

Strate Degré

Coefficient : depuis le

Indispensable pour calculer vos changements de degré !

Date du dernier entretien professionnel :

Mon établissement scolaire en 2024-2025.

Mon établissement Principal est (nom + ville) :

école collège lycée général lycée technologique lycée professionnel autre.

Eventuellement, mon second établissement est (nom + ville) :

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE.

- En cas de retraite progressive, faire la somme du salaire et de la retraite.
- En cas de fonction Enseignant + OGEC, faire la somme des 2 salaires.

Salaire net mensuel avant le prélèvement à la source.	Montant de la cotisation, année scolaire 2024-25.
Salaire net avant prélèvement < à 750 €	60 €
Salaire net avant prélèvement < à 1 000 €	69 €
Salaire net avant prélèvement < à 1 500 €	81 €
Salaire net avant prélèvement < à 2 000 €	90 €
Salaire net avant prélèvement < à 2 500 €	105 €
Salaire net avant prélèvement < à 2 750 €	129 €
Salaire net avant prélèvement > à 2 750 €	150 €
Maître à la retraite, en disponibilité, ou en congé parental.	60 €
Offre pour les couples : montant de la 2ème adhésion, la moins chère des deux.	60€
Offre pour la première année d'adhésion au SPELC réservée aux professeurs stagiaires, maîtres délégués échelon 1 ou 2 et personnels SEP strate I ou II.	30 €

Votre adhésion est valable pour l'année scolaire 2024-2025.

Soutenez-nous et profitez-en !

Faites connaître le SPELC !

Parrainez un nouvel adhérent et déduisez 12€ sur votre cotisation !

Modalité : par voie postale uniquement : envoyez votre adhésion et celle de votre filleul en même temps (maximum 2 filleuls par adhérent).

CREDIT D'IMPOTS.

- ✓ La cotisation donne droit à un **crédit d'impôt de 66%** de la somme versée.
- ✓ Pour les déclarations aux frais réels, le montant de la cotisation s'ajoute aux frais professionnels.
- ✓ **Le reçu fiscal vous sera adressé par courriel début avril par notre trésorier.**

MODALITES POUR L'ADHESION.

• **Vous adhérez en ligne.**

Aller sur notre site <http://aixmarseille.spelc.fr>, choisir « Adhérer », puis « Voir le formulaire d'inscription » et choisir « en ligne par carte bancaire ».

• **Vous adhérez par voie postale.**

Le bulletin rempli et le règlement par chèque(s) sont à envoyer à votre **Secrétaire Départementale** correspondante :

- ✚ pour le 05 : Mme **BROCHIER Sylvie**, Hameau les Forest 05130 PIEGUT (06 17 02 50 18, s.brochier@spelc.fr)
- ✚ pour le 04 et le 13 : Mme **SCIAKY Marie-Anne**, 33 Chemin du Pic Foch 13011 MARSEILLE (ma.sciaky@spelc.fr)
- ✚ pour le 84 et la Corse : Mme **BROS Céline**, 193 chemin du Jonquier 84380 MAZAN (06 61 19 36 79, c.bros@spelc.fr)

RÈGLEMENTS EN 2 OU 3 FOIS.

Les règlements en 2 ou 3 fois se font uniquement par chèques. Pour cela :

- Remplir le bulletin papier ;
- Envoyer tous les chèques, sans les antidater, à l'ordre de **SPELC Provence-Alpes et Corse** ;
- Ne pas mettre de centimes (*ex : pour régler 81€ en 2 fois, faire un chèque de 40€ et un de 41€*).



Seules les sommes encaissées avant le 31 décembre 2024 feront l'objet d'un avoir fiscal en 2025.

Concrètement, vous voulez déclarer l'ensemble de votre cotisation en 2025 ?

Vous payez en **1 seule fois** :

Pas de stress, vous adhérez par voie postale **avant le 5 décembre 2024.**

Vous payez en **2 fois** :

Pensez à nous envoyer votre bulletin **avant le 5 novembre 2024.**

Vous payez en **3 fois** ?

Attention ! Envoyez votre bulletin **avant le 5 octobre 2024 !**